
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 septembre 2021 à 19 h 30 en la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

21-459

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

21-459 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-460 1.3 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ –
12 AU 18 SEPTEMBRE 2021

21-461 1.4 PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE –
24 AU 26 SEPTEMBRE 2021

21-462 1.5 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS –
1^{er} OCTOBRE 2021

21-463 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU
16 AOÛT 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021

2. ADMINISTRATION

21-464 2.1 MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU
MOIS D'OCTOBRE 2021

21-465 2.2 AUTORISATION – ACQUISITION DE DIX-HUIT LOTS AU DOMAINE
DES HAUTS-BOIS – SECTEUR DE LA RUE DE LA FALAISE –
RÉSERVE POUR IMMOBILISATIONS

-
-
- 21-466 2.3 AUTORISATIONS DE SIGNATURE – ACTE D'ACQUISITION ET ACTE DE SERVITUDE DE CONSERVATION – LOTS 5 881 501 ET 5 881 583 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 501, RUE CHARLEBOIS
- 21-467 2.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉNOVATION DE BÂTIMENTS DE LOISIRS DU FONDS MUNICIPAL VERT – BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE – 550, BOULEVARD SAINT-JOSEPH
- 21-468 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (VOLET 1C)
- 21-469 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE DROITS SUPERFICIAIRES ET DE SERVITUDES RÉELLES ACCESSOIRES – CANALISATIONS D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DE LA RUE NOBEL
- 21-470 2.7 AUTORISATION – CESSION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 21-471 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 21-472 3.2 ATTRIBUTION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICES 2021, 2022 ET 2023 – PROJET SA-21-16
- 21-473 3.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 21-474 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE
- 21-475 4.2 EMBAUCHE – AGENTE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 21-476 4.3 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 21-477 4.4 EMBAUCHES – PRÉPOSÉES AUX TRAVERSES D'ÉCOLES – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 21-478 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS ENTRE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE (SCFP - SECTION LOCALE 5134) ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 21-479 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT SUR LA RUE CHARLEBOIS – PROJET R-1253, LOT 3

-
-
- 21-480 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT SUR LA RUE CHARLEBOIS – PROJET R-1253, LOT 3
- 21-481 5.3 RECONDUCTION – CONTRAT DE TRAVAUX DE POMPAGE ET DE DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – USINE D'ÉPURATION – ANNÉE 2021 – PROJET SI-20-190
- 21-482 5.4 ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RECONSTRUCTION DU RANG DE LA VALLÉE – PROJET R-1258, LOT 3
- 21-483 5.5 ATTRIBUTION – CONTRAT DE MISE EN PLACE D'UN PLANCHER DE BÉTON À L'ATELIER DES PARCS – TPB-13-06 – PROJET SA-21-18 – FONDS DE ROULEMENT
- 21-484 5.6 PROVISION – MISE EN PLACE D'UN PLANCHER DE BÉTON À L'ATELIER DES PARCS – TPB-13-06 – PROJET SA-21-18
- 21-485 5.7 ATTRIBUTION – CONTRAT DE FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX POUR TRAVERSE DE PIÉTONS ET D'AFFICHEURS DE VITESSE – PROJET SA-21-19 – FONDS DE ROULEMENT
- 21-486 5.8 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DE VOIES D'ACCÈS – SAISONS 2021-2022 ET 2022-2023 – PROJET SA-20-15
- 21-487 5.9 AUTORISATION DE SIGNATURE – ALIÉNATION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 21-488 6.1 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (BÂTIMENT D) – DISTRICT SAINTE-JULIE – 1700, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE M-244
- 21-489 6.2 RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 19-587 – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE) – 1693, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302
- 21-490 6.3 RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 21-028 – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT – 515, RUE LAMOUREUX (RÉSIDENTE VILLA DE L'AMITIÉ) – ZONE C-208
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 21-491 7.1 AIDE FINANCIÈRE – SALON DES MÉTIERS D'ART – CLUB OPTIMISTE STE-JULIE INC.
- 21-492 7.2 AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE – ÉDITION 2021
- 21-493 7.3 AIDE FINANCIÈRE – LES FINES LAMES DE STE-JULIE

8. RÈGLEMENTS

- 21-494 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 21-495 8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1249-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1249 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 1 260 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR DE L'USINE D'ÉPURATION, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 21-496 8.3 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1266 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR POUR UN MONTANT DE 26 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 26 000 \$

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-497 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-460

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ – 12 AU 18 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU QUE la première édition de la Semaine de la municipalité a eu lieu en 1988;

ATTENDU QUE la Semaine de la municipalité vise à promouvoir la démocratie et l'organisation municipales et à sensibiliser la population québécoise à l'importance de l'engagement citoyen;

ATTENDU QUE l'édition 2021 de la Semaine de la municipalité se déroulera sous le thème « Ma municipalité : ma qualité de vie! »;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

De proclamer la semaine du 12 au 18 septembre 2021, Semaine de la municipalité « *Sainte-Julie, ma qualité de vie!* »;

D'inviter les Julievilloises et Julievillois à découvrir les nombreux services et activités de la Ville sur les différents réseaux sociaux et sur le site Web de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-461

PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE – 24 AU 26 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU QUE l'édition 2021 des Journées de la culture se déroulera sous la thématique de « Voyage dans le temps »;

ATTENDU QUE la culture est au cœur même de l'identité julievilloise et contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord à l'échelle locale;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle et par ses interventions, sa volonté de favoriser les initiatives d'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE les Journées de la culture sont nées d'une concertation du milieu culturel et que cet événement annuel vise à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous une thématique commune, à l'échelle du territoire, et ce, dans l'optique d'améliorer l'accès des citoyens aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation de la culture;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE proclamer, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, les 24, 25 et 26 septembre 2021 « *Journées de la culture* », dans le but de manifester ostensiblement l'attachement de la Ville de Sainte-Julie à la culture ainsi que son dévouement envers la relance et le développement de celle-ci;

D'inviter les Julievilloises et les Julievillois à participer aux activités qui auront lieu à Sainte-Julie dans le cadre de ces journées, soit la création d'un album collectif à la bibliothèque et la création d'une œuvre en trois dimensions au sol, réalisée par un artiste au parc Edmour-J.-Harvey.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-462

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS – 1^{er} OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre, plusieurs collectivités dans tout le Canada souligneront la *Journée nationale des aînés*;

ATTENDU QUE les aînés de Sainte-Julie sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

ATTENDU QUE la *Journée nationale des aînés* est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est détentrice d'une certification *Municipalité amie des aînés*;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE proclamer le 1^{er} octobre 2021 à titre de *Journée nationale des aînés*;

D'encourager les citoyennes et citoyens à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans notre collectivité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-463

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2021

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 16 août 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 23 août 2021 du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-464

MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 à la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020, sous la résolution 20-515;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QUE la date de la séance du conseil du mois d'octobre 2021, initialement prévue le 5 octobre 2021, a été modifiée par la résolution 21-357, pour être tenue le 1^{er} octobre 2021, à 11 h;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau la date de la séance ordinaire du mois d'octobre 2021, afin de revenir à la date initialement prévue au calendrier des séances du conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE tenir la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Julie du mois d'octobre 2021, le mardi 5 octobre 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-465

AUTORISATION – ACQUISITION DE DIX-HUIT LOTS AU DOMAINE DES HAUTS-BOIS – SECTEUR DE LA RUE DE LA FALAISE – RÉSERVE POUR IMMOBILISATIONS

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Sainte-Julie de se porter acquéreur de dix-huit lots situés dans le Domaine des Hauts-Bois, secteur de la rue de la Falaise, afin d'agrandir la zone de conservation environnante, soit plus particulièrement les lots 5 542 798, 5 542 805, 5 542 808, 5 542 810, 5 542 812, 5 542 814, 5 542 817, 5 542 819, 5 542 821, 5 542 822, 5 542 824, 5 542 825, 5 542 830, 5 542 832, 5 542 834, 5 542 799, 5 545 068 et 5 545 208 (ci-après les « Lot »);

ATTENDU QUE ces Lots appartiennent à Développements Hauts-Bois inc.;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a, par la résolution 21-300, déposé une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 - Volet acquisition* afin d'acquérir ces Lots;

ATTENDU QUE la CMM, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, a déposé auprès de Développements Hauts-Bois inc. une offre officielle d'acquisition au montant de 4 445 000 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette offre a été acceptée par Développements Hauts-Bois inc. le 3 septembre 2021;

ATTENDU QUE la CMM, lors de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 9 septembre 2021, a autorisé, conditionnellement à l'approbation par le comité de direction de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, le financement de ce projet d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 3 117 428,83 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la CMM et le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la part maximale de la Ville pour l'acquisition de ces Lots est approximativement de 1 558 714,42 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par la Direction générale lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser l'acquisition des lots 5 542 798, 5 542 805, 5 542 808, 5 542 810, 5 542 812, 5 542 814, 5 542 817, 5 542 819, 5 542 821, 5 542 822, 5 542 824, 5 542 825, 5 542 830, 5 542 832, 5 542 834, 5 542 799, 5 545 068 et 5 545 208 pour un montant de 4 445 000 \$, plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'obtention de l'aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal au montant approximatif de 3 117 428,83 \$;

D'autoriser la mairesse (ou le maire) ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout acte, offre d'achat, convention, protocole d'entente et document à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal, le gouvernement du Québec et Développements Hauts-Bois inc. pour donner effet à la présente résolution;

D'affecter une somme de 4 676 143,25 \$ du surplus affecté immobilisations afin de financer cet achat ainsi que les frais de transactions jusqu'à l'obtention de l'aide financière de la CMM;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de cette acquisition.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-466

AUTORISATIONS DE SIGNATURE – ACTE D'ACQUISITION ET ACTE DE SERVITUDE DE CONSERVATION – LOTS 5 881 501 ET 5 881 583 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 501, RUE CHARLEBOIS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire du lot 5 881 582 du Cadastre du Québec, connu sous le nom du parc des Étangs-Antoine-Charlebois et situé dans le corridor forestier du Mont-Saint-Bruno, aux limites des villes de Saint-Amable et de Varennes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a, par la résolution 20-563, présenté une demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain (volet acquisition)*;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière précitée visait l'acquisition des lots 5 881 501 et 5 881 583 du Cadastre du Québec, en front de la rue Charlebois et contigus au parc des Étangs-Antoine-Charlebois, propriété de la Ville, dans le but d'augmenter la superficie du parc de 170 596 mètres carrés;

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été signée le 10 janvier 2020 entre la Ville de Sainte-Julie et 9046-1344 Québec inc., ayant pour objet l'acquisition de ces lots;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est engagée envers la Communauté métropolitaine de Montréal à grever les lots précités d'une servitude de conservation en faveur du lot 5 881 581 du Cadastre du Québec, appartenant à Nature-Action Québec;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse (ou le maire) et la greffière à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie, les actes notariés d'acquisition des lots 5 881 501 et 5 881 583 du Cadastre du Québec et de servitude de conservation, devant M^e Sylvie Desaliers, notaire, en vue de respecter les engagements pris envers la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain (volet acquisition)*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-467

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME RÉNOVATION DE BÂTIMENTS DE LOISIRS DU FONDS MUNICIPAL VERT – BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE – 550, BOULEVARD SAINT-JOSEPH

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie acquiert le bâtiment localisé au 550, boulevard Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire de ce bâtiment un centre communautaire municipal;

ATTENDU QUE ce bâtiment construit en 1989 nécessite des travaux immédiats à moyen terme pour en assurer la pérennité architecturale de même qu'une utilisation adéquate et conforme aux normes;

ATTENDU QUE le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités propose le programme de subvention pour la remise en service de bâtiments communautaires dans le cadre de l'initiative *Rénovation de bâtiments de loisirs*;

ATTENDU QUE les subventions pour les projets de remise en service d'un bâtiment communautaire visent à réoptimiser les bâtiments existants en améliorant le fonctionnement des équipements et des systèmes afin de répondre aux exigences et aux attentes en matière d'utilisation;

ATTENDU QUE grâce à ce processus, les propriétaires de bâtiments cernent les problèmes généraux, les problèmes d'intégration ainsi que les améliorations opérationnelles à faible coût ou sans frais afin d'accroître le confort des utilisateurs du bâtiment et d'économiser de l'énergie;

ATTENDU QUE cette subvention peut atteindre 60 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 55 000 \$;

ATTENDU QU'un seul projet est admissible à cette subvention au sein d'une même municipalité, peu importe si le ou les bâtiments inclus appartiennent à la municipalité ou à un organisme à but non lucratif;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE confirmer que si la Ville de Sainte-Julie obtient la subvention pour la remise en service du bâtiment communautaire, elle versera une contribution en espèces minimale de 36 667 \$ pour ce projet, le tout en sachant que des investissements plus importants seront présentés au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2022;

- de reconnaître que si la présente demande est approuvée, aucun autre projet de la municipalité ne sera admissible au financement pour la remise en service d'un bâtiment communautaire dans le cadre de l'initiative de *Rénovation de bâtiments de loisirs* du Fonds municipal vert;
- d'autoriser la directrice générale adjointe à déposer une demande de subvention pour la remise en service de bâtiments communautaires par le biais du programme *Rénovation de bâtiments de loisirs* du Fonds municipal vert ainsi que tout autre document relatif à ce programme.

21-468

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (VOLET 1C)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est dotée d'un *Plan de relance économique*, lequel a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2020, visant notamment à soutenir les entreprises situées sur son territoire;

ATTENDU QUE les entreprises locales sont aux prises avec une importante pénurie de main-d'œuvre et que l'embauche de main-d'œuvre immigrante est l'une des solutions préconisées pour contrer cette pénurie;

ATTENDU QUE les personnes immigrantes de toutes origines contribuent à l'essor social, culturel et économique des collectivités québécoises et que ces personnes aux parcours et aux profils diversifiés apportent leur savoir-faire, des idées, des projets, de nouveaux produits de consommation et participent à la création de la richesse collective;

ATTENDU QUE les organismes municipaux sont parmi les premiers intervenants en matière d'établissement, d'intégration et de pleine participation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite soutenir ses entreprises locales en augmentant sa capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de participation en français de la main-d'œuvre immigrante à la vie collective;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville de Sainte-Julie a convenu d'élaborer un plan d'action visant d'abord à identifier les enjeux et besoins présents sur son territoire, de même qu'à cibler les actions à mettre en œuvre afin d'y répondre;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie mettra en place un comité de pilotage qui sera composé des acteurs clés du milieu afin qu'il reflète la diversité au sein de l'organisme municipal;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE confirmer la volonté et l'engagement de la Ville de Sainte-Julie afin que l'immigration et le contact interculturel deviennent un facteur de prospérité et de vitalité de son territoire;

D'autoriser la directrice générale adjointe à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1C du *Programme d'appui aux collectivités* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour l'élaboration d'un plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ainsi qu'à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-469

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE DROITS SUPERFICIAIRES ET DE SERVITUDES RÉELLES ACCESSOIRES – CANALISATIONS D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DE LA RUE NOBEL

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et 87132 Canada inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures urbaines, plus particulièrement le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en bordure de la rue Nobel, entre les adresses 1041 et 1401, soit sur une parcelle des lots 5 542 130, 5 542 131, 5 542 132, 5 542 134, 5 542 135, 5 542 188, 5 542 189, 5 542 193, 5 970 967, 5 970 971, 5 970 972, 5 971 201, 6 086 456, 6 086 457 et 6 086 458 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, résolution 17-214;

ATTENDU QUE les propriétaires de ces lots (ci-après les « Propriétaire ») reconnaissent que la Ville de Sainte-Julie est propriétaire de tout le réseau de canalisations d'égout sanitaire, des regards et des puisards (ci-après le « Réseau »);

ATTENDU QUE les Propriétaires consentent à céder et transférer à la Ville de Sainte-Julie, à titre purement gratuit, tous les droits qu'ils pourraient prétendre détenir dans le Réseau et à grever sur une parcelle de ces lots des servitudes réelles en faveur de la Ville afin qu'elle puisse y exercer ses droits dans le Réseau;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse (ou le maire) et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de droits superficiaires et de servitudes réelles accessoires préparé par M^e Sylvie Desaliers, notaire, dont copie est jointe à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-470

AUTORISATION – CESSIION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie et la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu ont signé, le 16 juin 1986, une convention relative à la fourniture d'eau potable;

ATTENDU QUE la convention précitée a pris fin le 30 juin 1993;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a acquis, en 1993, une moitié indivise d'une conduite d'aqueduc, conjointement avec la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu, laquelle traverse l'autoroute Jean-Lesage et se situe en partie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et en partie sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, résolution 93-9004;

ATTENDU QUE les parties ont signé, le 9 juin 1994, une convention de dépannage mutuel, visant à assurer l'alimentation en eau des citoyens advenant un cas de force majeure, notamment lors d'incendie ou de bris d'aqueduc;

ATTENDU QU'en 2009, la Ville de Sainte-Julie a procédé à la construction de sa propre conduite d'aqueduc, rendant la conduite visée par la convention de dépannage inutilisée par cette dernière;

ATTENDU QUE la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu a réalisé des travaux depuis, lesquels ont fait en sorte que la conduite n'était plus nécessaire pour le bouclage de leur réseau;

ATTENDU QUE la Régie a cédé, à titre gratuit, sa moitié indivise dans la conduite précitée, à la Ville de Sainte-Julie, tel qu'en fait foi la résolution 2010.05.050, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 11 mai 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé à la Ville de Sainte-Julie, au terme de la résolution 2020-09-012 adoptée lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2020, de lui céder, à titre gratuit, ladite conduite d'aqueduc, afin de procéder au bouclage de son réseau d'aqueduc;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE céder, à titre gratuit, à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, la totalité de la conduite d'aqueduc décrite dans la convention de dépannage mutuel signée le 9 juin 1994;

DE renoncer à tout droit auquel la Ville de Sainte-Julie pourrait prétendre dans la propriété de cette conduite d'aqueduc, maintenant inutilisée par la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser la mairesse (ou le maire) et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout acte ou document pouvant être requis afin de donner pleinement effet à cette résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-471

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 13 août 2021 au 9 septembre 2021 :

▪ Liste F-2021-17	Chèques à ratifier	876 228,24 \$
▪ Liste F-2021-18	Comptes à payer	2 225 108,74 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 13 août 2021 au 9 septembre 2021 apparaissant sur les listes F-2021-17 et F-2021-18;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-472

ATTRIBUTION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICES 2021, 2022 ET 2023 – PROJET SA-21-16

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant les services professionnels d'audit des états financiers des exercices se terminant les 31 décembre 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat concernant les services professionnels d'audit des états financiers de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices se terminant les 31 décembre 2021, 2022 et 2023, au plus bas fournisseur conforme, soit Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., ayant son siège à la Tour de la Banque Nationale, sise au 600, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, pour une somme de 82 782 \$, taxes incluses, soit des montants annuels de 1 724,62 \$ pour l'audit du taux global de taxation et de 25 869,38 \$ pour l'audit des états financiers et autres documents exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-473

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version n°3, dont copie est jointe à la présente résolution, et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 27 mai 2020;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les provisions de coûts de travaux admissibles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-474

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
Marie-Pier Thouin	Syndiqué	Technicienne en géomatique à analyste en géomatique	6 juillet 2020
ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Diane Blondeau	Syndiqué	Préposée aux traverses d'école surnuméraire	7 septembre 2021
Frédérique Duquette	Syndiqué	Régisseur aux activités culturelles et communautaires surnuméraire	20 septembre 2021
Gabriel Nadeau	Syndiqué	Technicien en génie municipal surnuméraire	17 septembre 2021
Service des loisirs			
Andréane Paradis	Saisonnier	Cuistot	18 septembre 2021
Aurélie Savard	Saisonnier	Dessin	11 septembre 2021
Christel Carreau	Saisonnier	Cardio baguettes	13 septembre 2021
Frédéric Dubuc	Saisonnier	Cuistot	18 septembre 2021
Loyal Brunet	Saisonnier	DIY	6 novembre 2021
Lydia Charron	Saisonnier	Funky 1,2	11 septembre 2021

Annie Caron	Contractuel	Cuisses abdos fessiers	14 septembre 2021
Caroline Berthiaume	Contractuel	Pilates-Stretching	13 septembre 2021
Kinergex inc.	Contractuel	Mise en forme	15 septembre 2021
Latif Farouk	Contractuel	Basketball 8-11 ans	16 septembre 2021
Lise Lapointe	Contractuel	Taichi et Qi Gong	11 septembre 2021
Mathieu Gélinau	Contractuel	Cuisses abdos fessiers remplaçant	à confirmer
Monica Nachi	Contractuel	Pré classique, Classique débutant, intermédiaire et avancé-pointes, Ini.danse et Essentrics	15 septembre 2021
Serge Leduc	Contractuel	Ateliers vins australiens et les portos	15 octobre 2021
Steve Choquette	Contractuel	Boxe enfants et boxe adultes	14 septembre 2021

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-475

EMBAUCHE – AGENTE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE – SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste d'agent au service à la clientèle à temps partiel au sein du Service des communications et relations avec les citoyens;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Hélène B. Bouchard au poste d'agente au service à la clientèle à temps partiel au sein du Service des communications et relations avec les citoyens, à compter du 20 septembre 2021, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-476

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire pourvoir un poste de préposé à l'entretien au sein du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE l'affichage de ce poste a eu lieu;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'embaucher M. David Racine au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 20 septembre 2021, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-477

EMBAUCHES – PRÉPOSÉES AUX TRAVERSES D'ÉCOLES – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir des postes de préposés aux traverses d'écoles au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE Mme Julie-Christine Gingras est à l'emploi de la Ville comme préposée aux traverses d'école remplaçante (surnuméraire) depuis le 25 novembre 2019;

ATTENDU QUE Mme Sylvie Breton est à l'emploi de la Ville comme préposée aux traverses d'école remplaçante (surnuméraire) depuis le 24 août 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'embaucher Mmes Julie-Christine Gingras et Sylvie Breton aux postes de préposées aux traverses d'écoles régulières au Service de sécurité incendie, à compter du 20 septembre 2021, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-478

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AUX
TÉLÉCOMMUNICATIONS ENTRE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE
SAINTE-JULIE (SCFP - SECTION LOCALE 5134) ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a dû procéder à une mise à niveau et à la modernisation de son système de télécommunications, la radio traditionnelle imposant des limites fonctionnelles et étant devenue un enjeu de communication avec les pompiers;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a opté pour une application mobile, installée sur n'importe quel type de téléphone intelligent, laquelle permet de rejoindre les pompiers et pompières en une fraction de seconde et leur permet de retourner une réponse immédiate concernant leur disponibilité afin que l'officier puisse déterminer rapidement s'il dispose de l'effectif nécessaire pour répondre à l'appel;

ATTENDU QUE l'article 24.01 de la convention collective en vigueur encadre actuellement l'équipement de communication qui doit être fourni par l'employeur;

ATTENDU QUE puisque la technologie dorénavant utilisée pour transmettre les appels aux pompiers et pompières requiert l'utilisation de leur téléphone cellulaire personnel à des fins professionnelles, il a été convenu avec la partie syndicale d'indemniser les employés à raison d'un montant forfaitaire de 10 \$ par mois;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines, à signer la lettre d'entente à intervenir entre l'Association des pompiers de Sainte-Julie (SCFP - section locale 5134) et la Ville de Sainte-Julie, concernant l'article 24.01 de la convention collective en vigueur, relatif aux téléavertisseurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-479

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT SUR LA
RUE CHARLEBOIS – PROJET R-1253, LOT 3**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de mise en place d'un stationnement sur la rue Charlebois;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 31 août 2021 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro R-1253, lot 3 concernant les travaux de mise en place d'un stationnement sur la rue Charlebois au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation M. Leclerc une division de Mécanique Mobile L'Éclair inc., située au 450, rue Raygo, La Présentation, Québec, J0H 1B0, pour un montant de 237 492,36 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-480

PROVISION – TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT SUR LA RUE CHARLEBOIS – PROJET R-1253, LOT 3

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1253, lot 3 pour les travaux de mise en place d'un stationnement sur la rue Charlebois à l'entreprise Excavation M. Leclerc une division de Mécanique Mobile L'Éclair inc., pour un montant de 237 492,36 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 15 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 35 623,85 \$, portant la dépense autorisée à 273 116,21 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-481

RECONDUCTION – CONTRAT DE TRAVAUX DE POMPAGE ET DE DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS – USINE D'ÉPURATION – ANNÉE 2021 – PROJET SI-20-190

ATTENDU l'adjudication du contrat concernant les travaux de pompage et de déshydratation des boues des étangs aérés à l'usine d'épuration pour l'année 2020, avec possibilité de renouvellement pour l'année 2021, à la compagnie Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2020, résolution 20-444;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE reconduire, pour l'année 2021, le contrat concernant les travaux de pompage et de déshydratation des boues des étangs aérés à l'usine d'épuration, à la compagnie Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), située au 340, avenue du Maréchal, Lévis, Québec, G6C 1T8, pour un montant de 535 202,88 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 1 056 355,81 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-482

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RECONSTRUCTION DU RANG DE LA VALLÉE – PROJET R-1258, LOT 3

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet de reconstruction du rang de la Vallée;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 23 août 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro R-1258, lot 3 concernant des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet de reconstruction du rang de la Vallée au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Laboratoire GS inc., située au 301, boulevard Industriel, Châteauguay, Québec, J6J 4Z2, pour un montant de 29 416,35 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 16 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-483

ATTRIBUTION – CONTRAT DE MISE EN PLACE D'UN PLANCHER DE BÉTON À L'ATELIER DES PARCS – PROJET SA-21-18 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la mise en place d'un plancher de béton à l'atelier des parcs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-21-18 concernant la mise en place d'un plancher de béton à l'atelier des parcs à la compagnie Passarelli Construction Canada inc., située au 11188, rue Hamon, Montréal, Québec, H3M 3A2, pour un montant total de 33 917,63 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 7 septembre 2021;

QUE cet achat totalisant 34 068,45 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2022 à 2031.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-484

PROVISION – MISE EN PLACE D'UN PLANCHER DE BÉTON À L'ATELIER DES PARCS – TPB-13-06 – PROJET SA-21-18

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-21-18 concernant les travaux de mise en place d'un plancher de béton à l'atelier des parcs à l'entreprise Passarelli Construction Canada inc., pour un montant total de 33 917,63 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des imprévus, soit 3 391,76 \$, portant la dépense autorisée à 37 309,39 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-485

ATTRIBUTION – CONTRAT DE FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX POUR TRAVERSE DE PIÉTONS ET D’AFFICHEURS DE VITESSE – PROJET SA-21-19 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture et l'installation de panneaux lumineux pour traverse de piétons et d'afficheurs de vitesse;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat numéro SA-21-19 concernant la fourniture et l'installation de panneaux lumineux pour traverse de piétons et d'afficheurs de vitesse, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Trafic Innovation Inc., située au 226, rue Roy, Saint-Eustache, Québec, J7R 5R6, pour un montant total de 29 843,26 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 7 septembre 2021;

QUE ces achats totalisant 27 250,87 \$, incluant les taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux, pour les années 2022 à 2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-486

**AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT
DES STATIONNEMENTS ET DE VOIES D'ACCÈS – SAISONS 2021-2022 ET
2022-2023 – PROJET SA-20-15**

ATTENDU l'adjudication du contrat numéro SA-20-15 concernant les travaux de déneigement de stationnements et de voies d'accès pour une durée de trois (3) ans, soit pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, incluant l'option d'application d'abrasifs au pourtour des bâtiments de la bibliothèque et de l'hôtel de ville, à la compagnie Excavation E.S.M. inc. pour un montant de 173 842,22 \$, toutes taxes comprises, résolution 20-443;

ATTENDU la nécessité d'inclure le déneigement du stationnement du 550, boulevard Saint-Joseph au contrat de déneigement conclu avec Excavation E.S.M. inc.;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 10 922,63 \$, toutes taxes comprises, au contrat numéro SA-20-15 conclu avec Excavation E.S.M. inc. pour l'ajout des travaux de déneigement du stationnement et de voies d'accès du 550, boulevard Saint-Joseph, pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023, le tout conformément au bordereau de prix présenté le 20 août 2021, portant la valeur du contrat à 184 764,85 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-487

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ALIÉNATION DE VÉHICULES ET
D'ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer de l'inventaire certains véhicules et équipements du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier au Centre de services partagés du Québec, à Copal Métal inc. et à un ferrailleur la vente et la disposition de ces véhicules et équipements;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tous documents requis pour donner effet à la disposition des véhicules et équipements énumérés au document joint à la présente;

D'autoriser le trésorier à payer les frais inhérents à la vente de ces véhicules et équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-488

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (BÂTIMENT D) – DISTRICT SAINTE-JULIE – 1700, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE M-244

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial, pour le bâtiment D du projet District Sainte-Julie, préparés par la compagnie Favreau Blais Associés Architectes et datés du 26 mai 2021, lequel projet est situé au 1700, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 500.14.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 juillet 2021;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-489

RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 19-587 – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (TOITURE) – 1693, RUE PRINCIPALE – ZONE C-302

ATTENDU QUE les plans-concepts pour la rénovation de la toiture, soumis par la propriétaire, et ce, conformément à la résolution 476.31.19.E du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 12 septembre 2019, ont été approuvés par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du conseil du 8 octobre 2019, au moyen de la résolution 19-587;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une durée de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 8 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE reconduire la résolution 19-587 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs, débutant à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-490

RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 21-028 – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT – 515, RUE LAMOUREUX (RÉSIDENCE VILLA DE L'AMITIÉ) – ZONE C-208

ATTENDU QUE les plans-concept d'agrandissement et de rénovation extérieure du bâtiment situé au 515, rue Lamoureux (Résidence Villa de l'Amitié) ont été approuvés par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021, résolution 21-028;

ATTENDU QUE la résolution 21-028 était valide pour une durée de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 12 janvier 2022;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement et de rénovation extérieure n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie a transmis une demande de renouvellement de la résolution précitée, le 25 août dernier, en vue du dépôt du projet à la SCHL, dans le cadre de l'initiative de création rapide de logements (ICRL);

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE reconduire la résolution 21-028 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs, débutant à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-491

AIDE FINANCIÈRE – SALON DES MÉTIERS D'ART – CLUB OPTIMISTE STE-JULIE INC.

ATTENDU QUE le Club optimiste Ste-Julie inc. a présenté une demande d'aide financière dans le cadre de la tenue du Salon des métiers d'art qui se tiendra les 13 et 14 novembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE verser au Club optimiste Ste-Julie inc. une aide financière de 500 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-492

AIDE FINANCIÈRE – CORPORATION DU DÉFILÉ DE NOËL DE SAINTE-JULIE – ÉDITION 2021

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la Corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la politique d'attribution des subventions du conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 septembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 18 000 \$ à la Corporation du Défilé de Noël de Sainte-Julie pour défrayer, en partie, les coûts de réalisation de la 24^e édition du Défilé de Noël qui se déroulera le 4 décembre 2021;

QUE cette aide financière soit payable en deux (2) versements, soit 13 500 \$ avant la tenue de l'événement et 4 500 \$ lors du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-493

AIDE FINANCIÈRE – LES FINES LAMES DE STE-JULIE

ATTENDU QUE l'organisme Les Fines Lames de Ste-Julie a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la consultation budgétaire, visant à contribuer à l'acquisition d'un nouvel équipement permettant d'entretenir les lames de patins;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière respecte les critères d'admissibilité du soutien aux immobilisations;

ATTENDU QUE la facture présentée par l'organisme totalise 779,19 \$ pour l'achat de cet équipement;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 389,60 \$ à l'organisme Les Fines Lames de Ste-Julie, couvrant la moitié de la facture présentée pour l'acquisition de l'équipement servant à l'entretien des lames de patins, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-494

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1149-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION
DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 1149-16 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1149-16 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

21-495

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1249-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1249 AFIN
D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 1 260 000 \$ POUR PAYER LE
COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR ET DU COMPACTEUR
DE L'USINE D'ÉPURATION, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût des travaux de remplacement du dégrilleur et du compacteur de l'usine d'épuration, ainsi que les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'augmenter le montant de l'emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 16 août 2021, sous le numéro 21-453;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1249-1 modifiant le Règlement 1249 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 260 000 \$ pour payer le coût des travaux de remplacement du dégrilleur et du compacteur de l'usine d'épuration, ainsi que les frais contingents*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21-496

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1266 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR POUR UN MONTANT DE 26 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 26 000 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1266 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches de la rivière du Trésor pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy mentionne que la prochaine séance d'octobre aura lieu le mardi 5 octobre 2021 à 19 h 30.
- Mme Roy remercie les bénévoles qui ont participé à l'organisation de la Journée de la famille.
- Mme Roy félicite M. Pierre Champagne pour l'organisation du tournoi de pétanque.
- Mme Roy félicite les 11 citoyens de Sainte-Julie qui ont reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour leur contribution au bénévolat.
- Mme Roy nomme les 11 citoyens ainsi qu'une description de leur implication au sein de la ville de Sainte-Julie.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Les conseillers se joignent à Mme Roy pour féliciter les 11 citoyens qui ont reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec.
- M. Mario Lemay remercie, en son nom et ceux des conseillers, Mme Roy pour le travail exceptionnel effectué afin d'obtenir une aide financière pour l'acquisition des terrains de la rue de la Falaise.

Mme Roy mentionne qu'il s'agit d'un travail d'équipe.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Leduc

- Tout d'abord, M. Leduc félicite et remercie les membres du conseil pour l'acquisition des terrains de la rue de la Falaise.
- M. Leduc demande que le balai de rue soit passé plus souvent dans son quartier (Domaine des Hauts-Bois), car les chenilles spongieuses ont beaucoup sali les rues par les dommages occasionnés aux arbres.

Mme Roy en prend bonne note.

- M. Leduc demande si les étendues d'eau au parc des Étangs-Antoine-Charlebois sont polluées.

Mme Roy répond par la négative. Les étendues d'eau polluées sont situées sur des terrains situés un peu plus à l'ouest du parc.

- M. Leduc demande si l'entente de réciprocité pour l'eau potable, entre la Ville de Sainte-Julie et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, est toujours en vigueur.

Mme Roy répond par l'affirmative.

Mme Julie Charest

- Mme Charest remercie la Ville, les membres du conseil, les partenaires et l'administration d'avoir réussi à accomplir ce beau projet de conservation. Merci d'avoir écouté les citoyens et tant mieux si Sainte-Julie peut inspirer d'autres villes à entreprendre des démarches similaires.

Mme Roy remercie Mme Charest pour son implication.

Mme Marcelle Dubé Ouellette

- Mme Dubé Ouellette fait la lecture d'une lettre concernant les problèmes de nuisances lumineuses et sonores au centre de distribution de Postes Canada. Mme Dubé Ouellette mentionne que peu de changements sont survenus depuis le 16 août dernier. Cette dame demande quelles actions peuvent être faites par les citoyens pour faire avancer le dossier.

Mme Roy mentionne qu'un avis d'infraction formel a été émis à Postes Canada. Une rencontre est prévue avec la directrice générale adjointe de la Ville et une représentante de Postes Canada pour discuter du dossier et éviter ces nuisances. Mme Roy comprend qu'il y a encore des éléments contraignants dans ce dossier et qu'il en sera question lors de cette rencontre. Postes Canada est en mode solution et la Ville va continuer ses démarches afin que les citoyens retrouvent la quiétude.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne demande si Viva-Cité a l'obligation d'avoir des bornes de recharge électriques pour les véhicules électriques. Il est demandé si la Ville peut intervenir à ce sujet.

Mme Roy mentionne qu'il n'y a pas d'obligation pour Viva-Cité d'installer de telles bornes. Bien que la Ville ne puisse intervenir légalement, car le permis ne prévoyait pas ces bornes, la Ville peut sensibiliser le propriétaire de Viva-Cité à installer des bornes de recharge.

M. Régent Martin

- M. Martin demande :

« Depuis l'événement des canetons qui se sont retrouvés coincés sous la grille de la sortie d'eau de l'étang au printemps dernier, une nouvelle grille a été installée avec des ouvertures plus petites pour éviter que d'autres canetons se retrouvent ainsi coincés.

Cette nouvelle grille a bien fait le travail pour les canetons par contre, il en est autrement pour l'évacuation des algues qui demeurent coincées dans cette grille et ces dernières s'accumulent comme jamais auparavant, puisque la grille ne permet plus l'évacuation des algues en surface à la sortie de l'étang.

Bien qu'une compagnie externe intervienne régulièrement pour faire le nettoyage de cette grille et de l'étang, quelques heures suivant ce nettoyage, l'étang redevient de nouveau plein d'algues. Tout comme l'étang artificiel à proximité du centre multifonctionnel Francine-Gadbois de Boucherville, avez-vous évalué la possibilité d'ajouter plusieurs aérateurs à haute vitesse, installer une fontaine à haut débit, fonctionnant 24 heures et finalement, remettre l'ancienne grille à la sortie, dès la fin du mois de juillet, lorsque les canetons deviennent matures ?

Avez-vous prévu d'autres actions pour diminuer la prolifération rapide des algues de façon permanente? Merci d'un citoyen qui adore ce magnifique parc. »

Mme Roy mentionne qu'il y a deux changements de grille. La Ville a mis une grille, plus petite, pour s'assurer que les canetons n'aillent pas à cet endroit. Des interventions sont planifiées à l'intérieur du plan triennal d'immobilisations pour améliorer la qualité de l'eau de l'étang. Les nouvelles grilles sont la meilleure option pour protéger les canetons et pour limiter la propagation des algues. Il faut aussi constater que cet été, le niveau d'eau des plans d'eau était très bas et qu'il a fait très chaud. La Ville continue ses interventions pour trouver la bonne solution pour s'assurer de la qualité de l'eau.

Mme Sonia Deblois

- Mme Deblois demande :

« J'aimerais savoir s'il y a du nouveau concernant les cas de légionellose? J'ai remarqué que la fontaine d'eau de l'étang du parc Armand-Frappier est fermée et des aérateurs ont été ajoutés. Un de mes voisins a vu des gens nettoyer certains égouts sur la rue de Marseille et j'ai remarqué que certains ont été marqués pour j'imagine, des réparations ou remplissage d'asphalte autour de la bouche d'égout. Est-ce que cela fait partie de l'entretien courant ou si c'est en lien avec les cas de légionellose? Est-ce que des tests ont été faits également dans le petit boisé derrière l'aréna, l'eau est particulièrement stagnante à cet endroit et présentement des odeurs fortes s'y dégagent. Est-ce qu'une attention particulière est également apportée à cet endroit comme c'est le cas pour l'étang? Advenant que la source ne soit pas trouvée, est-ce que des tests d'eau de l'étang, de l'eau dans le boisé derrière l'aréna et des suivis plus serrés des tours de refroidissement seront effectués l'été prochain, surtout en période de canicule? »

Mme Roy mentionne que les éclosions de légionellose semblent terminées, car il n'y a eu aucun cas recensé depuis le 23 août dernier. Jusqu'à maintenant, la source n'a pas encore été retracée. Il reste encore quelques tests à recevoir. Des interventions ont été faites dans les égouts, mais elles n'ont aucun lien, ni de près, ni de loin, avec la légionellose. Des endroits ont été identifiés par la Direction de la santé publique et ceux-ci ont été inspectés. La Ville attend les recommandations de la Direction de la santé publique pour connaître les suites à donner dans ce dossier. Jusqu'à maintenant, il a été impossible d'identifier la source.

Mme Corinne Juignet

- Mme Juignet demande quand la Ville prévoit remettre les véhicules électriques en autopartage.

Mme Brisson mentionne qu'il est prévu de remettre ces véhicules en service dès que les mesures sanitaires le permettront. Par contre, dans l'intervalle, la Ville travaille à améliorer la fonctionnalité de réservation et de prise de possession des véhicules.

Mme Flore Ce

- Mme Ce demande où en est rendu le dossier de travaux du « skatepark » au parc Jules-Choquet et quels en sont les délais.

Mme Roy mentionne qu'il n'y a pas de travaux effectués, à l'heure actuelle, au « skatepark ». Par contre, une évaluation sera faite lors du plan triennal d'immobilisations sur la possibilité de refaire le « skatepark ». Cette décision sera prise par le prochain conseil municipal.

Mme Suzanne Goyer

- Mme Goyer mentionne qu'elle espère que la Ville n'aménagera pas de sentier sur les terrains de la rue de la Falaise. Elle demande que le site demeure tel quel. Mme Roy mentionne que ce site est acquis par la Ville pour la protection à perpétuité. Aucune construction ne sera faite à cet endroit. Par contre, il y a déjà un passage piétonnier sur le site. Possiblement qu'il y demeurera afin que les gens puissent avoir accès à ce site, tout en le protégeant. L'acquisition de ce site est pour des fins de protection à perpétuité.

21-497

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 32.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière